

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 NOVEMBRE 2016

Commune de La Bouëxière
Département : Ille et
Vilaine

Nombre de membres du
Conseil Municipal en
exercice : 27

Nombre de membres
présents : 20

Nombre de votants : 26

Date de la Convocation :
mercredi 9 novembre
2016

**Date d'affichage du
compte rendu :**
le 18/11/2016

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

Présents : Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT, Gilbert LE ROUSSEAU, Gérard BECEL, Isabelle MARCHAND-DEDELOT, Pierre-Yves LEBAIL, Alain JOSEPH, Jürgen BUSER, Rachel SALMON, Roland ROUSSELLE, Nathalie JEUNOT, Philippe ROCHER, Sterenn LECLERE, Jérémie DELAUNAY, Jean-Marie LEFEVRE, Philippe BLANQUEFORT, Catherine CHILOUX, Alexandra CHARTIER, Sylvain HARDY.

Absents : Florence DANIEL, Catherine LEBON, Jean-Pierre LOTTON, Margaret GUEGAN-KELLY, Isabelle MOEGLE, Dominique SALEZY, Noémie THEVEUX .

Procurations : F. Danel à A. Joseph, C. Lebon à G. Bécel, J.-P. Lotton à P. Lahaye, M. Guegan Kelly à P.-Y. Lebail, I. Moegle à J. Delaunay, D. Salezy à A. Guilbert.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur **Patrick LAHAYE**, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2016 est **adopté à l'unanimité** avec les demandes de modifications suivantes : la phrase concernant la commission de marché à mettre avant la phrase expliquant la nécessité de prendre une décision modificative ; préciser que le rapport sur les activités de la CCPL n'a pas été lu par le maire qui a demandé à l'assemblée s'il était nécessaire de le faire dans la mesure où tous les conseillers l'avaient reçu dans le dossier de conseil.

1. FIXATION DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2017

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Il est rappelé que cette participation est applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement :

- à la charge des propriétaires de **constructions nouvelles** soumises à l'obligation de raccordement
- à la charge des propriétaires de **constructions existantes** soumises à l'obligation de raccordement,

Le montant de ces redevances a été augmenté en 2015. Suite à la commission des finances du 3 novembre, il est proposé de les maintenir pour 2017 afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles :

		Tarif 2016	Tarif proposé 2017
Construction individuelle	1 logement (isolé ou groupé)	904 €	904 €
Construction collective	2 logements	1707 €	1707 €
	Par logement supplémentaire à partir du 3 ^{ème}	251 €	251 €
Autres constructions	Surface fiscale jusqu'à 400 m ²	904 €	904 €
	Par tranche de 200 m ² supplémentaire	251 € (jusqu'à 1900 € maxi)	251 € (jusqu'à 1900 € maxi)

Le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau et les recettes recouvrées sont inscrites au budget assainissement.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les montants de la participation pour l'assainissement collectif tels que présentés ci-dessus.

VOTE DE TARIFS POUR L'ANNEE 2017

Rapporteur : Madame Aline gilbert

Madame aline gilbert expose que globalement in est proposé un maintien des tarifs afin de soutenir le pouvoir d'achat, des usagers. Cependant, pour la location des salles dans lesquels il y a un accès au wifi, une majoration des tarifs sera appliquée afin d'intégrer ce service. D'autre part, la commune a fait l'acquisition d'un podium mobile qui pourra être loué, un tarif sera donc proposé.

2-A - REVISION DU TARIF DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE POUR 2017

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Les tarifs du cimetière n'ont pas évolué depuis 2012. Ils doivent être divisibles par 3 car 1/3 des recettes est versé au CCAS. Les tarifs suivants sont proposés :

	2016	Proposition 2017
Concession de terrain d'une durée de 30 ans	139,50 € /m ²	139,50 € /m ²
Concession de terrain d'une durée de 50 ans	234 € /m ²	234 € /m ²
Concession de cavurne d'une durée de 30 ans	75 € l'emplacement	75 € l'emplacement
Concession de cavurne d'une durée de 50 ans	123 € l'emplacement	123 € l'emplacement
Concession d'une place pour urnes au columbarium de 30 ans	471 €	471 €
Concession d'une place pour urnes au columbarium de 50 ans	789 €	789 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	Gratuit	Gratuit
Apposition d'une plaque dans le jardin du	78 €	78 €

souvenir pour 15 ans (fourniture et gravure comprises)		
Apposition d'une plaque dans le jardin du souvenir pour 30 ans (fourniture et gravure comprises)	93 €	93 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les tarifs des concessions dans le cimetière pour 2017 tels que présentés ci-dessus.

2-B- REVISION DU TARIF DES DROITS DE PLACE POUR 2017

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2012. Il est proposé de les maintenir pour 2017 afin de maintenir un marché animé. Les tarifs suivants sont proposés :

	Tarif 2016	Proposition 2017
Emplacement de vente ½ journée – occasionnelle	1 € le ml	1 € le ml
Abonnement ½ journée chaque semaine	21 € le ml payable en 2 fois	21 € le ml payable en 2 fois
Tarif spécial Déballeurs- outilleurs	1 € le ml (par ½ journée)	1 € le ml (par ½ journée)
Droit de place gens du voyage, cirques, forains...	6 € par jour et par caravane	6 € par jour et par caravane
Activités cirque, forains ...	15 € par jour d'activités	15 € par jour d'activités

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les tarifs des droits de place pour 2017 tels que présentés ci-dessus.

2-C- REVISION DU TARIF DES PRESTATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE POUR 2017

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2013.

Il est proposé le maintien. Les tarifs suivants sont proposés :

	Tarif 2016	Proposition 2017
Remplacement carte perdue	2 €	2 €
Ateliers habitant CCPL	2 € / heure	2 € / heure
Ateliers habitant hors CCPL	4 € / l'heure	4 € / heure

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les tarifs des prestations de la bibliothèque 2017 tels que présentés ci-dessus.

2-D- REVISION DES TARIFS DE LA CYBERCOMMUNE POUR 2017**Rapporteur : Madame Aline Guilbert**

Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2013 (2010 pour les impressions de documents)

Il est proposé le maintien. Les tarifs suivants sont proposés :

Prestation	Tarif 2016	Proposition 2017
Heure d'atelier	2 €/ h. habitant CCPL 4 € / h. habitant hors CCPL	2 €/ h. habitant CCPL 4 € / h. habitant hors CCPL
Impression 1 page texte noir & blanc	0,15 €	0,15 €
Impression 1 page couleur	0,50 €	0,50 €
Fourniture et gravure DVD	1,50 €	1,50 €
Accès cybercommune 1 H pour non adhérent	Gratuit	Gratuit
Impression pour demandeurs d'emploi	gratuit	gratuit
Accès Internet pour demandeurs d'emplois	Gratuit	Gratuit
Accès Internet Associations bouëxiéraises	Gratuit dans le cadre des activités de l'association	Gratuit dans le cadre des activités de l'association

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les tarifs des prestations de la cybercommune 2017 tels que présentés ci-dessus.

2-E- REVISION DES TARIFS DES PUBLICITES DANS LE BULLETIN POUR 2017**Rapporteur : Madame Aline Guilbert**

La commission communication a travaillé l'année dernière sur une modification des tarifs qui a été appliquée en 2015. Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs pour 2017 :

		Tarif 2016	Proposition 2017
1/8 de page	Page intérieure	100,00 €	100,00 €
	2e et 3e de couverture	115,00 €	115,00 €
¼ de page	Page intérieure	200,00 €	200,00 €
	2e et 3e de couverture	230,00 €	230,00 €
½ page	Page intérieure	310,00 €	310,00 €
	2e et 3e de couverture	356,50 €	356,50 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les tarifs des publicités dans le bulletin pour 2017 tels que présentés ci-dessus.

2-F- REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE PODIUM ET DES BARRIERES DE SECURITE POUR 2017

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Il est proposé le maintien. Il est à noter que ces matériels ne sont loués que de manière exceptionnelle. La dernière modification de tarif date de 2010. Le tarif du podium mobile est ajouté à la liste. Les tarifs suivants sont proposés :

	Tarif 2016	Proposition 2017
Podium avec plateau	150 € pour une durée de 1 à 7 jours	150 € pour une durée de 1 à 7 jours
Podium complet avec bâches	250 € pour une durée de 1 à 7 jours	250 € pour une durée de 1 à 7 jours
Barrières de sécurité : l'unité	3 € pour une durée de 1 à 7 jours	3 € pour une durée de 1 à 7 jours
Podium mobile réservé aux communes de la communauté de communes		150 € pour un jour 200 € pour un weekend complet 50 € par journée supplémentaire Gratuit pour les associations de la commune ou des associations partenaires Caution 300 €

Il est à noter que le nouveau podium simplifiera le travail des services techniques du fait de la rapidité de montage.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les tarifs des locations de podium et barrières de sécurité pour 2017 tels que présentés ci-dessus.

2-G- REVISION DU TARIF DE VENTE DE LA TERRE VEGETALE POUR 2017

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Il est proposé le maintien. La dernière augmentation date de 2012

	Tarif 2016	Proposition 2017
Le m ³ de terre végétale non transportée	6,50 €	6,50 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les tarifs de vente de terre végétale non transportée pour 2017 tels que présentés ci-dessus.

2-H- REVISION DU TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR 2017

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

La dernière modification des tarifs date de 2014. Il est proposé le maintien pour 2017, avec cependant une modification pour les salles qui disposent de la wifi et un tarif supplémentaire pour la salle de Chevré concernant les visites guidées historiques

		Tarif 2016	Proposition 2017
Salle communale (40 personnes)	Vin d'honneur (< à 2H.)	41 €	41 €
	Autres événements (> à 2 H.)	102 €	102 €
	Dépôt de garantie	150 €	150 €
	Location pour les non Bouëxiérais	Majoration de 30 %	Majoration de 30 %
	Réunions associations, spectacles pour enfants (scolaire, périscolaire)	Gratuit	Gratuit
Salle de la Corbière (80 personnes)	Vin d'honneur (< à 2h)	72 €	77 € avec wifi
	Journée	153 €	163 € avec wifi
	Dépôt de garantie	153 €	153 €
	Location pour les non Bouëxiérais	Majoration de 30 %	Majoration de 30 %
	Réunions associations, spectacles pour enfants (scolaire, périscolaire)	Gratuit	Gratuit
Salle du Moulin de Chevré (60 personnes)	Vin d'honneur (< à 2 h)	72 €	72 €
Chevré	Week-end	Eté 225 €/ hiver 275 €	Eté 225 €/ hiver 275 €
	Autres événements (> à 2 h)	150,60 €	150,60 €
	Location pour les non Bouëxiérais	Majoration de 30 %	Majoration de 30 %
	Réunions d'associations de La Bouëxière	Gratuit	Gratuit
	Visites guidées historiques en semaine Possibilité en week end si		30 € la journée

	réservation inférieure à 2 mois avant la date (afin de maintenir la priorité de location aux habitants)		
	Dépôt de garantie	150 €	150 €

Ces salles ne possédant ni cuisine, ni four, ni lave-vaisselle, seuls les repas de type buffets froids peuvent y être organisés.

Salle polyvalente : le tarif de base, qui est la salle 400 places pour des Bouëxiérais, a été réévalué de 10 € en 2015.

Les tarifs sont joints en annexe avec information sur les règles de calcul de l'ensemble des tarifs.

Un acompte de 30% sera demandé à la réservation. Il ne sera remboursable qu'en cas de résiliation pour force majeure intervenant plus de 3 mois avant la date retenue.

Si la résiliation intervient moins de 3 mois avant la date retenue, l'acompte ne pourra en aucun cas être remboursé.

Il est rappelé en outre que les associations locales bénéficient d'une location de salle gratuite une fois par an pour les repas et festivités pour l'ensemble des salles communales, le choix de la salle se faisant selon les disponibilités et les effectifs. Cette disposition ne s'applique pas aux samedis, dimanches et jours fériés de la période comprise entre le 1er mai et le 15 octobre (sauf pour la réception des communes jumelées), ni à la Saint Sylvestre.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les tarifs de location des salles pour 2017 tels que présentés ci-dessus.

3- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Aline Guilbert Madame Guilbert explique qu'il y a lieu de rajouter 5074 € pour

35031 Code INSEE	COMMUNE DE LA BOUEXIERE BUDGET COMMUNAL	DM n°4 2016
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n° 4 - Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	6 074,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	6 074,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-110-8 : ETUDES URBANISMES / PLU	0,00 €	5 074,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	5 074,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-400-8 : MAIRIE	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-400-8 : MAIRIE	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-804-8 : FDM : JEUX DE PALETS	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 674,00 €	10 674,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

l'opération Plu (études haies bocagères + manque pour le règlement de la prestation d'Estelle Yger). D'autre part, l'ingénieur des services techniques arrivant le 2 janvier, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un ordinateur pour lequel on prévoit un budget de 1 000 €. Il est proposé de diminuer les dépenses imprévues d'un montant de 6074 € pour alimenter les opérations PLU et mairie. Afin de pouvoir accueillir le nouveau conseil communautaire en 2017 (1er conseil communautaire à La Bouëxière le 3 janvier), il est nécessaire de compléter le mobilier de la salle du conseil, pour un montant de 4 600 €. Afin de pouvoir financer cet achat, il est proposé de diminuer l'opération préau Maisonneuve de cette somme pour la transférer à l'opération Mairie.

Madame Chartier demande quelle est la répartition de la somme attribuée pour le PLU entre l'intervention d'Estelle Yger et l'étude sur les haies. Il est répondu que concernant les prestations d'Estelle Yger il s'agit d'un reliquat de 100 € et que le reste est pour les haies.

Madame Chiloux intervient pour exprimer qu'elle trouve que le montant du mobilier qu'il est nécessaire d'acheter pour accueillir les conseils communautaires est très élevé par rapport au nombre de réunions qui auront effectivement lieu dans la commune et suggère de délocaliser ces conseils dans une autre salle. Il est d'abord répondu que le nombre de réunions pourrait être plus élevé, toutes les communes n'ayant pas la capacité à accueillir 37 élus dans leur salle de conseil et qu'en outre, la salle du conseil sert à d'autres réunions à effectif plus nombreux.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions) et après en avoir délibéré,

- approuve la décision modificative budgétaire n° 4 du budget principal tel que présenté ci-dessus.
-

4- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 DU BUDGET ANNEXE « CELLULES COMMERCIALES »

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Guilbert informe qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative afin de financer la fin des travaux dans les cellules commerciales pour un montant de 2000 €. Il est proposé de diminuer les crédits de la ligne dépôts et cautionnements (qui n'aura pas d'utilité cette année) pour abonder le compte 2313 (travaux).

35031 Code INSEE	COMMUNE DE LA BOUEXIERE CELLULES COMMERCIALES PLACE DE L EUROPE	DM n°1 2016
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165-01 : Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-CELLULES-8 : CELLULES COMMERCIALES	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions) et après en avoir délibéré,

- approuve la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe « cellules commerciales » tel que présenté ci-dessus.

5. PRESENTATION DU RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Rapporteur : Madame Rachel Salmon

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable a été adopté par le comité du Syndicat des Eaux de Châteaubourg.

Le décret prévoit que ce rapport doit être ensuite transmis aux municipalités membres du syndicat afin qu'il soit présenté aux conseillers municipaux au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Madame Rachel Salmon présente le rapport 2015 que chaque conseiller a reçu.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Madame Chartier demande quelle est la responsabilité de la commune suite à l'article paru dans le flash invitant les habitants à venir abattre du bois sur le domaine communal. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de petits arbres ne présentant pas réellement de danger, mais que ce point sera réétudié.

Monsieur Blanquefort souhaite savoir comment va se passer le transfert des zones artisanales dans le cadre de la prise de compétences développement économique par la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017. Monsieur le maire répond que ce point fait l'objet d'une réunion de travail le 22 novembre qui délimitera les contours de la compétence et plus particulièrement quelles zones artisanales seront transférées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46.